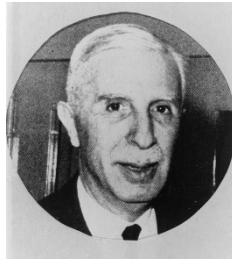


Pierre Laroque (1907-1997)



Chef de cabinet d'Adolphe Landry, ministre du Travail et de la prévoyance sociale, il assure la mise en place de la loi de 1930 sur les assurances sociales.

Conseiller d'Etat à Londres pendant la Seconde Guerre mondiale, il est chargé par le Général de Gaulle dès 1944 de remettre en place une administration française.

Sur proposition d'Alexandre Parodi, ministre du Travail, il est nommé comme premier directeur puis directeur général des Assurances sociales et de la mutualité.

Devenu directeur général de la Sécurité sociale de 1945 à 1951, il procède à la mise en place des divers régimes de Sécurité sociale et aide d'autres pays à développer leur système de protection sociale.

De 1953 à 1967, il est Président de la Caisse nationale de Sécurité sociale.

Après les ordonnances de 1967, il devient Président de la Section sociale du Conseil d'Etat.

Il reste un témoin engagé face aux changements qui se préparent et où domineront les soucis d'équilibre financier.

De 1973-1989, il est Président du Comité d'Histoire de la Sécurité sociale.